

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DIRIZZIONI DI A CULTURA - SITTORI DI L'ARTI VIVI -
SIRVIZIU D'APPOGHJU LUGISTICU È RIGHJIA DI A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA : ATTUALIZAZIONI DI U
CATALOGU DI MATIRIALI È DI I CUNDIZIONI DI
PRESTITU DI L'ATTRAZZATURA**

**DIRECTION DE LA CULTURE - SECTEUR ARTS VIVANTS -
SERVICE APPUI LOGISTIQUE ET RÉGIE DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE : ACTUALISATION DU
CATALOGUE DE MATÉRIELS ET DES CONDITIONS DE
PRÊT DU PARC DE MATÉRIEL**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter concerne l'actualisation du catalogue du parc de matériel scénique de la Collectivité de Corse.

I. INTRODUCTION

Le parc de matériel scénique situé à Biguglia est géré par le service Appui logistique et régie au sein de la Direction adjointe des Arts vivants de la Direction de la Culture.

Il a pour objectif de soutenir et de développer techniquement et artistiquement les événements culturels en proposant la location de divers matériels scéniques (scènes, chaises, barrières...) aux organisateurs de manifestations.

Le parc fonctionne en complémentarité des prestataires techniques dans le domaine afin de ne pas leur faire concurrence. Il est devenu un élément incontournable de la vie culturelle insulaire dans la mesure où l'acquisition de ce type de matériel pour la plupart des organisateurs de manifestations culturelles est trop onéreuse et nécessite des espaces de stockage importants.

En parallèle, il est amené à soutenir des opérations d'animations réalisées par nos services et établissements de la Direction de la culture, notamment les médiathèques territoriales (acquisition de petit matériel scénique, d'expositions ou animations voire de communication...).

Le parc de matériel scénique est d'une aide précieuse pour les acteurs culturels publics et privés notamment les petites communes et associations dans le rural ainsi que de nombreuses écoles.

Le Parc a donc un rôle dynamique dans le développement culturel de la région. Il permet un aménagement mobile du territoire en matière d'équipements techniques dédiés au spectacle. Il a été créé en avril 2004 et son activité a augmenté chaque année en rapport avec les moyens mis à disposition par la Collectivité de Corse.

L'année 2022 a été une année de reprise des événements culturels d'où une forte recrudescence des demandes de prêt. Ainsi, en 2022, le Parc de matériel a comptabilisé 67 demandes de locations dont 6 sorties du podium mobile. Il convient de noter que 9 demandes n'ont pas abouti faute de disponibilité du matériel aux dates souhaitées.

II. ACTUALISATION DU CATALOGUE

Les tarifs de location du parc ont été validés par l'Assemblée de Corse sur une base

de 10 % des tarifs généralement constatés sur le marché, correspondant essentiellement au coût de maintenance. Entre 36 000 € et 42 000 € ont été facturés annuellement avant la crise sanitaire. On peut ainsi en déduire que les montants facturés ont permis aux bénéficiaires de faire une « économie » de près de 10 fois ce montant soit entre 360 000 € et 420 000 € par an.

Depuis 2022, la reprise de l'activité du parc se rapproche du chiffre habituel.

Dans un souci de faire évoluer et satisfaire au mieux le plus grand nombre d'acteurs culturels, il est procédé régulièrement au renouvellement du matériel ainsi qu'à son entretien.

Ainsi, l'entrée de nouveaux matériels, les gilets pour malentendants, nécessite de les référencer dans le catalogue du Parc de matériel adopté en Assemblée de Corse par délibération n° 16/088 AC du 26 mai 2016 ainsi que de mettre à jour les conditions générales de prêt.

Il s'agit d'un équipement hautement innovant de 5 gilets Subpac que le Parc de matériel met à disposition gratuitement des festivaliers pour permettre à des personnes sourdes ou malentendantes d'avoir accès à des concerts de musique.

Ce dispositif s'est inscrit dans une expérimentation qui s'est déroulée durant la période estivale des festivals à destination de personnes handicapées. Il a trouvé un écho très favorable auprès des usagers malentendants ou souffrant d'autisme.

Ainsi, les gilets Subpac ont été utilisés sur 16 dates de concerts de différents festivals s'étalant de juillet à septembre 2023 maillant ainsi le territoire. Une soixantaine de personnes a donc pu tester le dispositif sachant que sur certaines dates de concerts le nombre de malentendants était supérieur au nombre de gilets (5). En mutualisant le même gilet à tour de rôle, chacun a pu en bénéficier.

La direction de la culture a travaillé en étroite collaboration avec le Pôle Surdité de Corse qui nous a accompagné sur les 16 dates. Ceci a permis non seulement de pouvoir mobiliser la communauté sourde mais surtout de disposer de personnes ressources capables de pratiquer la langue des signes ; gage de confort et de sécurité pour les usagers.

La Maison d'Accueil Spécialisée les Magnolias sur Aiacciu a pu elle aussi faire profiter ses résidents atteint d'autisme de cette expérimentation sensorielle sur deux concerts. L'impact sur leur ressenti a été tel qu'il est envisagé de travailler ultérieurement sur des activités de pratiques artistiques incluant les gilets Subpac.

Il faut souligner l'extrême bienveillance et surtout la générosité des festivaliers qui ont joué la carte de la gratuité des places tant pour les personnes sourdes que pour les résidents autistes ; ce qui a permis de lever la barrière financière qui malheureusement peut être un frein à l'accessibilité des activités culturelles. Ce dispositif a suscité beaucoup d'intérêt également de la part des autres festivaliers.

Enfin, cette initiative a été fortement relayée par les organes de presse.

Les gilets Subpac ont donc toute leur légitimité à être intégré au sein du catalogue du Parc de matériel. A la suite de l'expérimentation menée, la mallette comprenant les

gilets pourra être mise à disposition à titre gracieux des organisateurs de festivals et des programmeurs de spectacles.

Les autres tarifs de location du matériel restent inchangés afin de soutenir les manifestations culturelles et artistiques dans un contexte économique inflationniste.

Je vous propose donc de réactualiser le catalogue et les conditions générales de prêt ci-joints en annexes et vous prie de bien vouloir en délibérer.